

L'an deux mil vingt, le neuf mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. d'AMÉCOURT Antoine, Maire.

Date de convocation et d'affichage : 02 mars 2020

Présents : MM. d'AMÉCOURT Antoine, BOUCHER Daniel, Mme GIGOMAS Jeanine, MM. LEFÈVRE Daniel, HEURTEBISE Hervé, Mme DROUIN Valérie, MM. BESNIER Claude, MORIN Jean-Louis, ROBIN Thierry, Mmes MAUBOUSSIN Odile, LE GALL Véronique, CLÉMENT Françoise, ACOU Christine.

Absents : /

01. Désignation du secrétaire de séance. A l'unanimité, M. Thierry ROBIN est nommé secrétaire de séance.

02. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 février 2020. Le Conseil Municipal approuve ledit procès-verbal.

03. Adoption des attributions déléguées du Maire. Néant

04. Examen et vote du budget 2020.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de voter le budget au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et la section d'investissement, comme suit :

<u>Section de Fonctionnement : Dépenses = Recettes</u>		563 477,92 €
<u>Dépenses :</u>	- 011. Charges à caractère général :	112 200,00 €
	- 012. Charges personnel et frais assimilés :	134 300,00 €
	- 014. Atténuations de produits :	12 649,00 €
	- 65. Autres charges de gestion courante :	108 000,00 €
	- 66. Charges financières :	6 000,00 €
	- 022. Dépenses imprévues :	1 033,52 €
	- 023. Virement à section d'investissement :	187 000,00 €
	- 042. Opérations d'ordre de transfert entre sections :	2 295,40 €
<u>Recettes :</u>	- 013. Atténuations de charges :	12 500,00 €
	- 73. Impôts et taxes :	244 572,00 €
	- 74. Dotations, subventions et participations :	48 957,00 €
	- 75. Autres produits de gestion courante :	9 000,00 €
	- 002. Résultat reporté : (Budget Principal)	219 689,83 €
	- 002. Résultat reporté : (Budget Assainissement)	28 759,09 €

<u>Section d'Investissement : Dépenses = Recettes</u>		266 443,45 €
<u>Dépenses :</u>	- 20. Immobilisations incorporelles :	9 000,00 €
	- 21. Immobilisations corporelles :	23 144,00 €
	- 23. Immobilisations en cours :	176 760,00 €
	- 16. Emprunts, dettes assimilées :	32 000,00 €
	- 020. Dépenses imprévues :	2 205,77 €
	- 001. Solde d'exécution reporté :	23 333,68 €
	dont solde négatif Budget principal : 51 244,05 €	
	dont solde positif Budget Assainissement : 27 910,37 €	
<u>Recettes :</u>	- 13. Subventions d'investissement :	8 000,00 €
	- 10. Dotations, fonds divers et réserves :	9 000,00 €
	- 1068. Dotations, fonds divers et réserves :	60 148,05 €
	- 021. Virement de section de fonctionnement :	187 000,00 €
	- 040. Opérations d'ordre entre sections :	2 295,40 €

05. Taux d'imposition des taxes directes locales – 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas modifier les taux d'imposition des taxes directes locales et de les fixer comme suit pour l'année 2020 :

- Taxe d'habitation : 8,97 %
- Taxe foncière sur le bâti : 13,27 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 18,43 %.

06. Travaux d'aménagement de la ruelle de l'Eglise.

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'une consultation d'entreprises a été faite par les services techniques de la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe pour les travaux d'aménagement de la ruelle de l'Eglise. Le rapport d'analyse des offres est présenté. Ce rapport indique que, selon l'objet du marché et les critères de jugement définis par le règlement de consultation, deux offres ont été jugées recevables et l'offre la mieux classée (soit la plus économiquement avantageuse) est celle de l'entreprise DURAND, pour un montant de 39 750,15 € HT (47 700,18 € TTC). Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'offre de l'entreprise DURAND et autorise M. le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h.